

# Un Vully, deux lacs, et une nouvelle commune!

## FUSION

Des raisins d'or pour symboliser Vully-les-Lacs. Une commune issue de huit villages appelés à fusionner, dans le Vully vaudois.

CHRISTIAN AEBI

Ce sera incontestablement l'une des rares communes d'Europe à pouvoir se targuer de toucher deux lacs! En cas de fusion (d'ici à 2011) des villages de Bellerive, Chabrey, Constantine, Cudrefin, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand, la nouvelle commune qui en découlerait s'appellerait Vully-les-Lacs. Eu égard aux lacs de Morat et de Neuchâtel que toucherait cette nouvelle entité de 4867 hectares.

Outre le nom, de nouvelles armoiries ont aussi été dessinées par le comité de fusion. «La prochaine étape sera la présentation du projet de fusion aux populations, à la fin septembre, explique le syndic de Bellerive, Claude Bessard. En janvier 2009, nous espérons faire voter les législatifs des communes sur la fusion, puis ensuite les populations».

Si elle voit le jour, la nouvelle commune de Vully-les-Lacs comptera 3400 habitants.

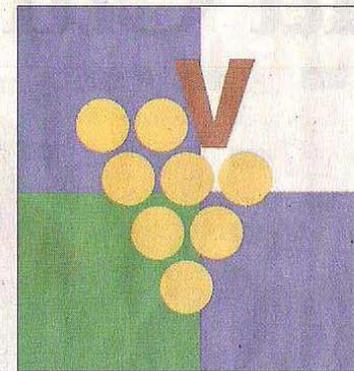


JEAN-PAUL GUNNARD-A

**ATOUT** La nouvelle commune disposerait de plusieurs ports notamment celui de Vallamand.

Le canton mettrait 1,8 million de francs dans la corbeille, en guise d'incitation. Le conseiller d'Etat Philippe Leuba viendra défendre le projet en personne, à Cudrefin, à la fin septembre.

«Dans la nouvelle commune, l'administration sera séparée en deux, commente Bendicht Rindlisbacher, syndic de Vallamand. Un centre se trouverait à Cudrefin, l'autre à Salavaux.»



**Les nouvelles armoiries,** une grappe formée de 8 raisins d'or (représentant les communes partenaires) sur fond de bleu (pour les lacs) de vert et de blanc (pour le canton de Vaud).

Parmi les atouts de ce mariage à huit, les partisans rappellent «un taux d'impôt est prévu à 60 centimes, une diminution de la facture sociale de 430 000 francs par an, celle de l'administration générale de 230 000 francs». La fusion permettra aussi à la nouvelle commune de mettre en place une structure professionnelle pour la promotion du tourisme. La commission de fusion est à même d'affirmer que les avantages dans tous les domaines sont évidents, cela concerne également la voirie, les transports et l'enseignement. ■